

DEPARTEMENT :
AUDE.

Le Maire de QUILLAN,

ARRONDISSEMENT :
LIMOUX.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

Nos Réf. : PC/EJ/CR

Domaine : 1- Commande
publique.

Sous domaine : 1-4 Autres
types de contrat.

VU la délibération en date du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal donne délégation à M. Le Maire afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leur avenant lorsque les crédits sont prévus au budget ceci pour des marchés ou accords-cadres dont le montant par marché est limité au seuil de 90 000 € HT,

OBJET :

Mise à disposition gratuite
d'un véhicule :

Commune/SARL TRAFIC
COMMUNICATION.

VU la délibération du Conseil municipal n° 2013-045 du 25 mars 2013 approuvant la mise à disposition gratuite d'un véhicule ainsi que les modalités de la convention correspondante passée avec la Sarl TRAFIC COMMUNICATION,

VU l'arrêté n°2017-07-033 par lequel la Commune a approuvé un avenant pour une durée supplémentaire de deux ans ;

DATE

27/07/2023

CONSIDERANT que la convention arrivera à terme en décembre 2023 et qu'il convient de la renouveler ;

Certifié exécutoire par réception
en Sous Préfecture le :

27 JUIL. 2023

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il est souscrit avec la SARL TRAFIC COMMUNICATION 16, rue François Arago – 33700 MERIGNAC, un contrat de régie publicitaire, et il est souscrit avec la société LOCA JEN un contrat de location longue durée de véhicule pour la mise à disposition gratuite d'un véhicule de marque PEUGEOT Partner Electrique selon les modalités suivantes :

- Durée de la convention : 3 ans à compter de la date de mise à disposition.
- Loyer : Mise à disposition gratuite.

ARTICLE 2 : Les modalités de la mise à disposition sont précisées dans les conventions.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans la limite de deux mois francs suivant sa publication et sa notification à l'intéressé.

ARTICLE 4 : M. le Directeur Général des Services, M. Le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à QUILLAN, le 27 juillet 2023

Le Maire,

M. Pierre CASTEL.



2023-07-088**Identifiant FAST :** ASCL_2_2023-07-27T09-09-53.00 (MI246659499)**Identifiant unique de l'acte :**

011-200059418-20230727-2023-07-088-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Mise à disposition gratuite d'un véhicule: COMMUNE
TRAFIC COMMUNICATION**Date de décision :** Jul 27, 2023 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Actes réglementaires**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats**Identifiant unique de l'acte
antérieur :****Acte :** 2023 07 088.PDF**Préparé**Date **27/07/23 à 09:09**Par **JORDAN Edouard****Transmis**Date **27/07/23 à 09:09**Par **JORDAN Edouard****Accusé de réception**Date **27/07/23 à 09:15**